

# Sous l'ère Sarkozy, le rétablissement du crime de crime de lèse-majesté ?

## Défendons la liberté d'expression !



*Lors de la venue de Nicolas Sarkozy, Président de la République, à Laval (Mayenne), le 28 août, pour y annoncer la généralisation du RSA, le revenu de solidarité active, un militant mayennais de PRS, association politique, Hervé Eon, a voulu se rendre à la manifestation organisée contre la politique du chef de l'Etat à l'initiative de RESF, de nombreux partis politiques de gauche, de syndicats, d'organisations politiques et associatives du département. Se déplaçant à vélo sur le parcours de passage du cortège présidentiel, et après avoir été immobilisé et isolé sur le trottoir par des représentants des forces de l'ordre, il a brandi au passage du cortège une pancarte sur laquelle il avait inscrit « casse toi, pov'con », pancarte qu'il avait prévue pour la manifestation.*

**Cette expression d'opinion lui a valu une interpellation et une convocation pour le 23 octobre 2008 à 14h00 devant le tribunal correctionnel de Laval pour "offense" au Président de la République Française.**

Nous nous inquiétons de la « renaissance » des poursuites pour offense au président de la république depuis l'élection du président Sarkozy (affaires Romain Dunand, militants Unef à La Rochelle ...) alors que l'offense au président de la République, largement utilisée à la fin des années 50, avait dans les faits complètement disparu des tribunaux depuis plus de trente ans.

Assisterions nous à un retour à l'ordre monarchiste ?

✦ Le recours à ce moyen juridique porte atteinte au principe de la liberté d'expression garanti par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme :

« La libre communication des pensées et des opinions, même religieuse, est un des droits les plus précieux de l'homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus dans les cas déterminés par la loi. »

Dans le contexte de manifestation publique, **ce militant ne faisait que rappeler au Président, sous une forme humoristique, que sa présence ne faisait pas l'unanimité, en reprenant les mêmes propos que celui-ci avait tenu à l'encontre d'un citoyen lors du dernier salon de l'agriculture.**

Est-ce un moyen de restreindre en général le droit d'expression lors de rassemblements ou de manifestations ?

Le risque apparaît maintenant de se voir inquiéter pour avoir caricaturé un homme politique ou pour avoir proféré des slogans du type « Fillon, démission ! » ou « bienvenue en Sarkoland ! » à priori tout aussi « offensant » que « Casse toi, pov'con » brandi par ce militant.

### L'Offense au Président de la République, c'est quoi ?

Héritière du crime de lèse-majesté prévue dans l'Ancien-droit, l'offense au président de la République a survécu à la Révolution pour trouver une place dans la loi du 29 juillet 1881 sur la presse parmi les délits contre la chose publique. L'article 26 incrimine ainsi "l'offense au président de la République commise par l'un des moyens énoncés par l'article 23", c'est-à-dire l'offense "publique" au sens de la loi de 1881.

La jurisprudence, pour sa part, définit l'offense comme "toute imputation diffamatoire de nature à atteindre le président dans son honneur ou sa dignité, toute expression outrageante, terme de mépris ou invective, voire tout terme de nature à mettre en cause sa délicatesse". Celle-ci doit être dirigée contre le chef de l'État en exercice, et peut être réalisée par des écrits, des dessins ou des montages photographiques.

L'écriteau brandi par ce militant, constitue-t-il une telle offense ? C'est ce qu'a estimé le substitut du procureur en décidant de poursuivre « l'indélicat ».

Sarkozy a dit :

**« Casse toi, pov'con »**

...Mais surtout ne le répétez pas!

Cet autocollant va être édité et proposé à la vente pour soutenir la défense de Hervé EON.

**La dérive autoritaire de l'exercice d'un pouvoir détenu démocratiquement est inacceptable.**

c'est directement le Président, qui en se comportant visiblement de façon puérile, épidermique, porte offense aux institutions républicaines.

Qui insulte des citoyens? Qui traite de racaille des pans entiers de la population? Qui oppose dans ses discours et ses actes les français les uns contre les autres? Qui agit et «réforme» de façon autoritaire, sans concertation? Qui provoque et menace les contestataires à sa politique?

♣Le président, en personne!

Citoyens et non sujets, nous ne pouvons accepter ces dérives sans rien dire :

➤ Mise en place du fichier EDVIGE renommé EDVIRSP et son utilisation potentielle pour «recadrer» les «réfractaires» et se «prémunir» des délinquants par hérédité!

➤ Recrudescence des procès à l'encontre de citoyens pour «outrage à des corps constitués de l'Etat»

Traduit en justice, Hervé Eon ne doit pas l'être pour délit d'opinion mais alors pour plagiat, puisque l'auteur de ces propos est Nicolas Sarkozy.

Sauf à considérer que ce qui est sanctionnable pour l'un, ne le serait pas pour le Président, pourtant garant de l'égalité républicaine.

⇒ A RENNES :

Le ministère de l'Intérieur a porté plainte contre le collectif rennais de soutien aux SANS PAPIERS pour "diffamation et injure publiques a un corps constitué de l'état" suite à la sortie d'un tract dénonçant les pratiques de la Police aux frontières.

3 membres du collectif sont aujourd'hui poursuivis.

**C'est pourquoi les signataires invitent tous ceux qui veulent lui apporter son soutien et rappeler leur attachement à la liberté d'expression au "pays des droits de l'Homme" à signer la pétition ci-dessous et à demander que les poursuites à son encontre soient abandonnées.**

Signez et faites signer la pétition contre le rétablissement du crime de lèse-majesté et la défense de la liberté d'expression et d'opinion.

Sous l'ère Sarkozy, le rétablissement du crime de lèse-majesté ?

## **Défendons la liberté d'expression ! Les mêmes droits pour tous!**

*Lors de la venue de Nicolas Sarkozy à Laval (Mayenne), le 28 août 2008, pour y annoncer la généralisation du RSA (revenu de solidarité active), Hervé EON militant mayennais de PRS (Pour la République Sociale), association politique, a voulu se rendre à la manifestation organisée contre le chef de l'Etat pour l'occasion. Se déplaçant à vélo sur le parcours du cortège présidentiel, après avoir été immobilisé et isolé sur le trottoir par des policiers en civil, il a brandi au passage du cortège une pancarte où il avait inscrit « casse toi, pov'con », pancarte qu'il avait prévue pour la manifestation..*

*Cette expression d'opinion lui a valu une interpellation ainsi qu'une convocation pour*

**le 23 octobre 2008 à 14h00  
devant le tribunal correctionnel de Laval pour "offense" au Président de la République Française.**

Traduit en justice, Hervé Eon ne doit pas l'être pour délit d'opinion mais alors pour plagiat, puisque l'auteur de ces propos est Nicolas Sarkozy. Sauf à considérer que ce qui est sanctionnable pour l'un, ne le serait pas pour le Président, pourtant garant de l'égalité républicaine.

**Premiers soutiens : CGT, FSU, LCR, Les Verts, NPA, PCF, PRG, PRS 53**

**Nous vous invitons à signer la pétition de soutien à Hervé EON pour la liberté d'expression.**

Nom - Prénom - Organisation	Adresse -	Signature